

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la Ville de Trouville-sur-Mer se réunira à la Mairie, le

JEUDI 3 FEVRIER 2022

à 17 heures 30

Ordre du jour :

Instances

- Désignation des représentants de la commune au sein du conseil portuaire de Trouville-Deauville pour la période 2022-2026.

Finances

- Tarifs de stationnement sur voirie 2022 - Correctifs apportés pour les zones orange et verte

Marchés Publics

- Autorisation de lancer la procédure, de signer le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de sauvegarde de l'église Notre Dame des Victoires de Trouville-sur-Mer
- Autorisation de signer avec la société CRAM, l'avenant n°3 au marché d'exploitation des installations thermiques et aérauliques du centre nautique de Trouville-sur-Mer

Aménagement

- ZAC Zone d'emplois de Hennequeville - Autorisation de signer un avenant de résiliation du traité de concession, versement d'une participation à l'aménageur

Ressources Humaines

- Mise à disposition des Maîtres-Nageurs-Sauveteurs auprès de l'association « Trouville Olympique Natation » (T.O.N.)
- Rapport dans le cadre du débat sur la Protection Sociale Complémentaire – Débat sans vote

Services Techniques

- **Autorisation de signer avec la société COVAGE CALVADOS les conventions d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement des lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique.**

Trouville-sur-Mer, le Jeudi 27 Janvier 2022



Le Maire,
Vice-Présidente de la CCCCCF,

Sylvie de Gaetano
Sylvie de GAETANO

L'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 modifié notamment par la loi dite de vigilance sanitaire n°2021-1465 du 10 novembre 2021 permet au Maire de décider, pour assurer la tenue du Conseil Municipal dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, que celle-ci se déroulera sans que le public soit autorisé à y assister ou en fixant un nombre maximal de personnes autorisées à y assister.

Conseil Municipal du Jeudi 3 Février 2022 :

- **La séance se tiendra en l'absence de public.**
- **Les conseillers municipaux pourront y assister en présentiel ou par visioconférence**
- **Le caractère public de la réunion sera assuré par sa retransmission en direct sur le site Internet de la Ville, www.trouville.fr.**

Affiché le : 27 Janvier 2022

Retiré le :

Mis en ligne le : 27 Janvier 2022